

CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI**

ET

LA SOCIÉTÉ WAGADOU EXPLORE SARL

**POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE MORIFINA, CERCLE DE YANFOLILA, RÉGION DE SIKASSO)**

BRK



ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE**,

ET

LA SOCIÉTÉ WAGADOU EXPLORE SARL, représentée par Monsieur **Oumar SISSOKO**, le Cogérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de **LA SOCIÉTÉ WAGADOU EXPLORE SARL**.

L'État et **LA SOCIÉTÉ WAGADOU EXPLORE SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

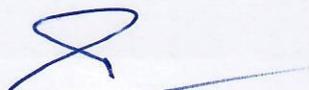
ATTENDU QUE l'État est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ WAGADOU EXPLORE SARL détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Goualafara**, Cercle de **Yanfolila**, Région de **Sikasso**, visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ WAGADOU EXPLORE SARL en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, **LA SOCIÉTÉ WAGADOU EXPLORE SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :



- 49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.
- 49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 01 DEC 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

**POUR LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI**

**LE MINISTRE DES MINES,
DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU**

Lamine Seydou TRAORE



**POUR LA SOCIÉTÉ
WAGADOU EXPLORE SARL**

LE COGÉRANT

Oumar SISSOKO



ANNEXE I

Coordonnées du périmètre de Morifina Secteur de Yanfolila

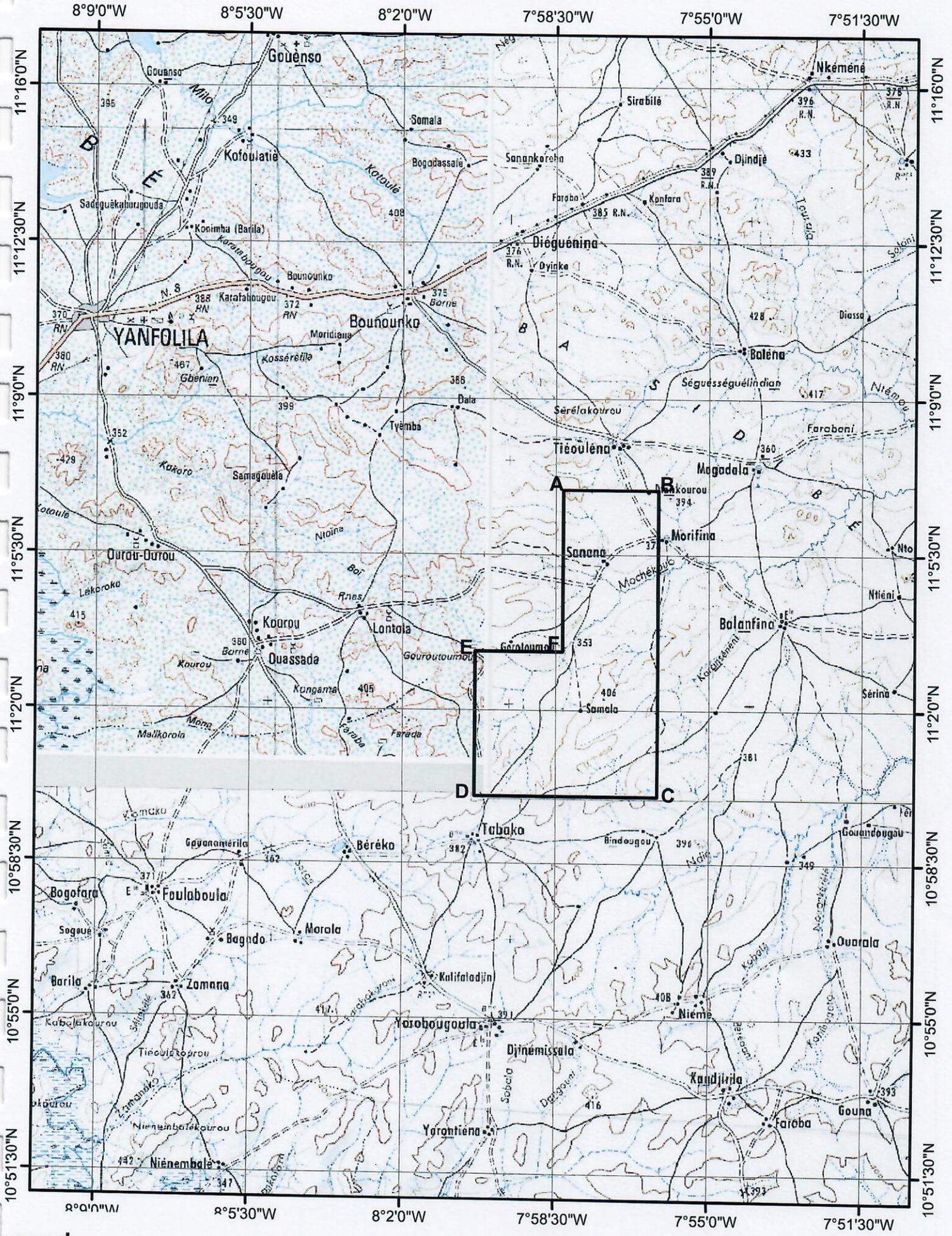
- Point A : Intersection du parallèle 11°6'58"N et du méridien 7°58'20"W
Du point A au point B suivant le parallèle 11°6'58"N*
- Point B : Intersection du parallèle 11°6'58"N et du méridien 7°56'10"W
Du point B au point C suivant le méridien 7°56'10"W*
- Point C : Intersection du parallèle 11°00'03"N et du méridien 7°56'10"W
Du point C au point D suivant le parallèle 11°00'03"N*
- Point D : Intersection du parallèle 11°00'03"N et du méridien 8°00'21"W
Du point D au point E en suivant le méridien 8°00'21"W*
- Point E : Intersection du parallèle 11°03'20"N et du méridien 8°00'21"W
Du point E au point F en suivant le parallèle 11°03'20"N*
- Point F : Intersection du parallèle 11°03'20"N et du méridien 7°58'20"W
Du point F au point A en suivant le méridien 7°58'20"W*

Superficie : 73 km²

BRK



Périmètre de Morifina sur les Extraits des Feuilles topographiques de Manankoro, Bougouni et Yanfolila au 1:200.000ème



Legend

 Périmètre de Morifina

BAK 

2 1 0 2 4 6 Kilometers

ANNEXE II

Programme et Budget prévisionnel des travaux des trois premières années

A. Programme prévisionnel des travaux

Première année

- Élaboration de la Notice du rapport Impact environnemental et social
- Une cartographie géologique et des régolithes sur l'ensemble de la zone du permis à l'échelle de 1/20.000^{ème} ;
- Une campagne de géochimie sol à maille de 200mx50m et d'échantillonnage des affleurements de roche sur les anomalies définies lors des précédentes campagnes. Au cours de ce programme 400 échantillons seront prélevés et analysés pour l'or et multi éléments ;
- Une campagne de prospection géochimique à la tarière de 4000m linéaires sur les zones circonscrites par les travaux de géochimie sol et de cartographie géologique ; 4400 échantillons seront analysés pour l'or.

Deuxième année

- Les travaux de sondages de reconnaissance en AC (sondages Air core) de 2000m linéaires pour mieux cerner l'extension de la minéralisation aurifère ; 2200 échantillons seront analysés pour l'or ;
- Une expertise de géophysique pour mieux cartographier les structures en profondeur ;
- Mise en œuvre du rapport de la Notice Impact environnemental et social

Troisième année

- Une campagne de sondage en circulation inverse (RC) de 1000m linéaires pour une meilleure définition de la minéralisation ; 1100 échantillons seront analysés pour l'or ;
- Une campagne de forages carottés de 1000m linéaires afin de comprendre le contexte géologique et structural de la minéralisation ; 1100 échantillons seront analysés pour l'or ;
- Mise en œuvre du rapport de la Notice Impact environnemental et social

JAK



B. Coûts estimatifs des travaux

1ère ANNÉE		FCFA
<u>1</u> Elaboration du rapport de la Notice Impact environnemental et social		3 000 000
<u>2</u> Cartographie géologique et des regolithes		3 500 000
<u>3</u> Prélèvement de 400 échantillons sol et roches, maille 200 x 50m		2 600 000
<u>4</u> Prospection à la tarière, 4000m linéaires		24 000 000
<u>5</u> Analyses chimiques de 4840 échantillons		36 300 000
<u>6</u> Terrassement		2 000 000
<u>7</u> Carburant (6000 litres de Gaz oil)		3 600 000
<u>8</u> Administration		5 000 000
<u>9</u> logistiques		5 000 000
Sous total		85 000 000
2e ANNÉE		
<u>1</u> Forage en Air core (AC), 2000m linéaires		30 000 000
<u>2</u> Géophysique sol, superficie couverte 20 km²		2 300 000
<u>3</u> Analyses chimiques de 2200 échantillons		16 500 000
<u>4</u> Terrassement		3 500 000
<u>5</u> Carburant (9000 litres de Gaz oil)		5 400 000
<u>6</u> Administration		5 000 000
<u>7</u> logistiques		8 500 000
<u>8</u> Mise en œuvre du rapport de la notice Impact environnemental et social		3 000 000
Sous total		74 200 000
3e ANNÉE		
<u>1</u> Forage en circulation inverse (RC), 1000 m linéaires		21 000 000
<u>2</u> Forages carottés, 1000m linéaires		55 000 000
<u>3</u> Analyses chimiques de 2200 échantillons		16 500 000
<u>4</u> Terrassement		6 500 000
<u>5</u> Carburant (20000 litres de Gaz oil)		12 000 000
<u>6</u> Administration		6 500 000
<u>7</u> logistiques		10 000 000
<u>8</u> Mise en œuvre du rapport de la notice Impact environnemental et social		3 000 000
Sous total		130 500 000

TOTAL GÉNÉRAL 289 700 000

Arrêté le présent budget prévisionnel à la somme de deux cent quatre vingt neuf million sept cent mille de
FCFA

BRK

